

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{er} MARS 2022

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le 23 février 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Robert RIVOIRE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 8, Votants : 12

Étaient présents : Robert RIVOIRE, Patrick BOURDEAUX, Arnaud GOEPP, Sandrine HAGNIER, Julien THORON, Jean-François LEROY, Fabrice LECLERC, et Monique BOURDEAUX.

Absents : Patrice COUËDON pour voir à Patrick BOURDEAUX

Adrien FARÉ pour voir à Robert RIVOIRE

Natacha VICHEMONT

Christelle VAN ASSCHE

Brunhilde JENNY pour voir à Robert RIVOIRE

Laurent DUVAL pour voir à Patrick BOURDEAUX

Secrétaire de séance : Patrick BOURDEAUX

1- Approbation du procès-verbal du 8 février 2022

Vote à l'unanimité.

2- Communication du Maire

• **Soutien humanitaire à l'Ukraine**

2 initiatives ont été récemment communiquées :

- Au niveau national,
avec la Fédération Nationale de la Protection Civile et l'AMF (Association des Maires de France).

Une convention de partenariat est en cours de signature.

Collecte des produits de première nécessité et des dons financiers.

Les points de collecte de la Protection civile nous seront transmis prochainement

- Au niveau départemental,

Le Département propose que les mairies soient les points de collecte communale

Collecte des produits de première nécessité :

- Denrées alimentaires non-périssables,
- Couvertures chaudes,
- Produits d'hygiène neufs,
- Produits médicaux neufs (masques, bandages, solutions désinfectantes, gants jetables, ...)

Le département assumera ensuite le ramassage dans chaque mairie courant mars.

• **Cyberattaque du CIG**

Communication de la vice-présidente Cœur d'Yvelines en charge du personnel et des relations avec le CIG, au sujet de la cyberattaque subie par le CIG.

- **Élection présidentielle 2022**
Dimanches 10 avril et 24 avril, présence obligatoire des élus
Date limite d'inscription sur les listes électorales : mercredi 2 mars (téléprocédure), vendredi 4 mars 2022 (format papier en mairie)
Commission électorale : le 17 mars, gérée par l'équipe administrative.

- **SIEED**
Le président du syndicat intercommunal a communiqué une lettre argumentaire concernant les nouvelles modalités de ramassage 2022.

- **Association GALA :**
La convention est en cours de signature, elle nous sera transmise début mars.

- **Rénovation de la place du marché.**
La 1^{ère} borne d'alimentation électrique pour les commerçants du marché est opérationnelle (12 prises).
La seconde (4 prises) sera installée sur le poteau de vidéoprotection lorsqu'il sera posé.
Éclairage du chemin d'accès à la micro-crèche par 2 éclairages au sol est opérationnel.

- **Le marché :**
La liste des commerçants et leur présence prévisionnelle est distribuée aux élus.
Le marché souffre d'un réel problème d'affluence.

- **Vidéoprotection**
1^{ère} réunion de chantier le 8 février 2022 (Compte rendu sous Teams)
Planning prévisionnel de la phase 1 :
 - Etudes d'exécution : jusqu'à mi-mars
 - Travaux électriques bâtiment : mi-avril à mai
 - Travaux génie-civil : Avril/Mai
 - Installation et mise en service : Mai/Juin

- **Préparation de la fête du village,**
Prévue le samedi 11 juin 2022
Il faut réserver la date auprès de l'artificier.
Revoir le programme (orchestre, animateur, spectacle, participation des associations (Feel Ness, Keneikan, Gala ?) pour des démonstrations ou l'organisation de jeux, ...
Prévoir une réunion prochaine avec FAV
➔ Appel aux volontaires

3- Délibération pour solliciter un fonds de concours concernant la réfection de la toiture de la cantine

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 17-003 en date du 8 février 2017, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes,

Considérant que la commune de Villiers Le Mahieu, souhaite faire la réfection de la toiture de la cantine, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Pour : 12

Article 1 : **Décide** de demander un fonds de concours à la communauté de communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la réfection de la toiture de la cantine à hauteur de 7 800 €.

Article 2 : **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Article 3 : **Précise** que la recette sera inscrite à l'article 13251.

4- Délibération pour solliciter un fonds de concours concernant la réfection de l'abribus

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 17-003 en date du 8 février 2017, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes,

Considérant que la commune de Villiers Le Mahieu, souhaite faire la réfection de l'abribus, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Pour : 12

Article 1 : **Décide** de demander un fonds de concours à la communauté de communes Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de la réfection de l'abribus à hauteur de 3 500 €.

Article 2 : **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Article 3 : **Précise** que la recette sera inscrite à l'article 13251.

6- Questions diverses

Pas de questions diverses.

Séance levée à 20h40